

Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 80 (2018)

Heft: 5

Rubrik: ASETA

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Championnat de conduite de tracteur

Dimanche 3 juin 2018, dès 9 h

Rüdtligen-Alchenflüh, aire de l'entreprise Terralog

L'Association bernoise pour l'équipement technique de l'agriculture (BVLT) a, comme à l'accoutumée, confié l'organisation du Championnat de conduite de tracteur à l'association de jeunesse rurale de l'untère Emme. Celle-ci accorde une grande importance à perpétuer cette tradition et à proposer un parcours intéressant comportant sept épreuves inspirées de situations quotidiennes d'utilisation de machines agricoles et qui peuvent être évaluées équitablement. La connaissance est testée à un autre poste. Les responsables espèrent que de nombreux conducteurs motivés participeront à cette course le dimanche 3 juin, à partir de 9 h, sur le terrain de l'entreprise de pommes de terre Terralog, à Rüdtligen-Alchenflüh. Les visiteurs auront la possibilité de se restaurer. Pour faciliter l'organisation de la manifestation et éviter les retards ou les attentes, il est conseillé aux conducteurs de s'inscrire par courriel à : s.liechti@hotmail.com. Ceux-ci peuvent toutefois le faire sur place jusqu'à 14 heures. De plus amples informations sont disponibles auprès de : Stefan Liechti, 079 688 66 71.



La campagne de tests de freins 2018

L'AFETA maintient sa campagne de tests de freins pendant l'année 2018. Ces tests sont destinés aux chars et remorques en tout genre, 30 ou 40 km/h, qui tout au long de l'année remplissent leur rôle, dont la maintenance est trop souvent négligée. À l'issue du contrôle, vous disposerez d'un diagnostic précis de vos véhicules, établi par un professionnel agréé Agrotec Suisse. Ces tests ont lieu dans l'atelier agréé le plus proche de votre domicile. La liste des ateliers peut être consultée sur www.agrotecsuisse.ch.

Important: les convois doivent être équipés pour les tests de freins de service hydraulique ou pneumatique.

Avantage: l'AFETA prend en charge pour ses membres un montant de 50 francs par essieu sur le prix du test. Pour cela, il vous suffit d'envoyer une copie de la facture à l'adresse suivante:
AFETA/FVLT, Robert Zurkinden, Heitiwil 23, 3186 Düdingen
Cette offre n'est pas valable pour l'achat de nouveau matériel ou en cas de convocation ultérieure à une expertise.

Grande démonstration d'andaineurs



Mercredi 4 juillet 2018, dès 19 h 30, ferme-école de Sorens

En collaboration avec l'AFETA, l'Institut agricole de Grangeneuve

La démonstration d'andaineurs est mise sur pied par l'AFETA et l'institut de Grangeneuve.

neuve organise une démonstration d'andaineurs où les toutes dernières techniques seront présentées. D'autres thèmes en rapport avec l'andainage comme l'agriculture 4.0, la protection des sols, la sécurité au travail ainsi que le trafic routier seront traités durant cette soirée.

La démonstration aura lieu le 4 juillet 2018 à 19 h 30 sur la ferme-école de Sorens (date de remplacement en cas de mauvais temps: mercredi 11 juillet). Suivre les panneaux indicateurs depuis la route cantonale Bulle-Fribourg. Restauration sur place.



Hommage à Konrad Flury-Müller



Konrad Flury-Müller a été nommé membre d'honneur de l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture (ASETA) fin mars, lors de sa 94^e assemblée des délégués. A peine un mois plus tard, il nous quittait pour toujours. Il s'est éteint entouré de sa famille le 19 avril, des suites d'une insuffisance cardiaque inattendue. Ses obsèques se sont déroulées le 25 avril à Kriegstetten, en présence d'une nombreuse assistance.

Paysan et agro-entrepreneur à Halten (SO), Konrad Flury a commencé son activité associative dans le groupe des moissonneurs. De 1988 à 2004, il a siégé à la commission sectorielle 2 de l'ASETA. Il a encore fait partie du comité de la section soleuroise de l'association depuis 1995 et de son office de contrôle, rebaptisé par la suite commission de contrôle de 2009 à 2017. Il était également membre fondateur d'Agro-entrepreneurs Suisse depuis 2003 et en est le vice-président depuis 2013. Ses grands mérites dans les organisations citées lui ont valu ces dernières années plusieurs titres d'honneur.

Au cours des décennies, Konrad Flury a occupé plusieurs fonctions au sein de l'ASETA. Il savait garder la tête froide dans les situations difficiles et, selon l'expression de ses collègues du comité, disait toujours «la bonne chose au bon moment». L'ASETA gardera un excellent souvenir de Konrad Flury. Elle adresse à sa famille et à ses proches ses sincères condoléances et leur souhaite beaucoup de courage afin de surmonter ce douloureux départ.



Offre de cours actuelle

Examen théorique de cyclomoteur ou de tracteur: les cours de préparation à l'examen théorique du permis de conduire des cyclomoteurs ou des tracteurs ont lieu le mercredi après-midi.

Tarifs des cours incluant la plate-forme d'apprentissage en ligne (24 cartes de théorie): 70 francs pour les membres et 90 francs pour les non-membres. Dates des prochains cours:

mercredi 6 juin 2018 à Sursee, de 13 h 15 à 17 h 30;
mercredi 29 août 2018 à Sursee, de 13 h 15 à 17 h 30.

Examen théorique de scooter ou de voiture: préparation en ligne pour 29 francs.

Cours de base de scooter et moto: à Büron et à Sursee, 300 francs pour les membres et 320 francs pour les non-membres.

Dates des prochains cours:

cours n° 605 : samedis 9 et 16 juin 2018, de 7 h 30 à 11 h 30;
cours n° 606 : samedis 7 et 14 juillet 2018, de 7 h 30 à 11 h 30.

Cours de théorie sur le trafic routier: à Sursee, Schüpfheim et Hochdorf: 220 francs pour les membres et 240 francs pour les non-membres.

Dates des prochains cours:

cours n° 405: quatre soirs, les lundis et mardis: 27 et 28 août 2018, ainsi que 3 et 4 septembre 2018, de 19 à 21 h, à Sursee.

Les cours n'ont lieu que si le nombre de participants est suffisant.

Offre combinée pour les scootéristes: plus avantageuse que les prix à l'unité. Apprendre la théorie en ligne/cours de base 1 et 2 (8 leçons)/cours de théorie sur le trafic routier (4x2 leçons); 539 francs pour les membres, 579 francs pour les non-membres.

Cours de théorie camion: constitué de 32 leçons réparties par journée sur quatre semaines (un jour de cours par semaine). Le cours est composé de modules et on peut le commencer chaque semaine. Le prochain cours commence le mercredi 25 mai 2018 à Lucerne.

Informations et inscription: (sous réserve de changements de lieux, de contenus, de prix ou de durée de cours) auto-école de la LVLT, Sennweidstrasse 35, 6276 Hohenrain, tél. 041 467 39 02, fax 041 460 49 01, info@lvlt.ch.



Hommage à Hans Gubser-Putz



Le 6 mars 2018, Hans Gubser-Putz, de Niederwil (SG), est décédé à l'âge de 87 ans. Il est né le 20 juin 1930 à Städeli Niederbüren. En 1976, il a ouvert à Niederwil son entreprise de fiduciaire et de comptabilité qu'il a dirigée jusqu'à un âge avancé. Parallèlement, Hans Gubser a été gérant de la section Appenzell, Glaris et Saint-Gall (VLT-SG) de l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture (ASETA) de 1977 à 1996, où il a encore assuré la fonction de trésorier de 1992 à 1996. L'ASETA et la VLT-SG lui ont décerné le titre de membre d'honneur en 1996 en remerciement pour son activité. Hans Gubser a aussi fait partie de différentes sociétés et institutions; il a notamment fondé et sponsorisé la société de gymnastique de son village. Ce passionné de chasse, toujours accompagné de son fidèle bouvier appenzellois, se consacrait avant tout à sa famille. Il a souffert l'an passé de trois pneumonies. Hans Gubser a passé ses derniers jours à l'hôpital de Flawil, où il s'est endormi paisiblement le matin du 6 mars. L'ASETA gardera de Hans Gubser un respectueux souvenir.

Cours et examens théoriques de permis de tracteur 2018

Responsable du cours: Hans Popp, Karrersholz 963, 9323 Steinach

Lieu de cours	1 ^{er} jour après-midi	2 ^e jour + examen mercredi après-midi
Salez, Rheinhof Wangs, Parkhotel / StVA Mels	Sa 26.05.2018	13.06.2018
Wittenbach, Oberstufenzentrum Rorschach, Aula Schulh. Burghalde / StVA	Me 30.05.2018	20.06.2018

Widnau, Rest. Rosengarten	Sa 16.06.2018	
Rorschach, Aula Schulh. Burghalde / StVA	20.06.2018	
Niederbüren, Schulh., Probeklokal	Sa 23.06.2018	
SG-Winkel, Kath. Pfarreiheim, Winkel / StVA	18.07.2018	
Wangs, Parkhotel	Sa 07.07.2018	
Wangs, Parkhotel / StVA Mels	22.08.2018	
Kaltbrunn, Rest. Löwen	Me 11.07.2018	
Kaltbrunn, Rest. Löwen / StVA Kaltbrunn	29.08.2018	
Trogen, Rest. Krone	Me 15.08.2018	
Trogen, Rest. Krone / StVA Trogen	12.09.2018	
Mosnang, Oberstufenzentrum	Sa 01.09.2018	
SG-Winkel, Kath. Pfarreiheim, Winkel / StVA	19.09.2018	
Wittenbach, Oberstufenzentrum	Mi 05.09.2018	
Rorschach, Aula Schulh. Burghalde / StVA	26.09.2018	
Salez, Rheinhof	Sa 15.09.2018	
Wangs, Parkhotel / StVA Mels	10.10.2018	
St. Peterzell, Schulhaus	Sa 22.09.2018	
SG-Winkel, Kath. Pfarreiheim, Winkel / StVA	17.10.2018	
Neu St. Johann, Klostergebäude	Sa 29.09.2018	
Kaltbrunn, Rest. Löwen / StVA Kaltbrunn	24.10.2018	
Widnau, Rest. Rosengarten	Me 31.10.2018	
Rorschach, Aula Schulh. Burghalde / StVA	28.11.2018	
Niederbüren, Schulh., Probeklokal	Sa 10.11.2018	
SG-Winkel, Kath. Pfarreiheim, Winkel / StVA	05.12.2018	
Kaltbrunn, Rest. Löwen	Me 21.11.2018	
Kaltbrunn, Rest. Löwen / StVA Kaltbrunn	12.12.2018	
Wangs, Parkhotel	Sa 24.11.2018	
Wangs, Parkhotel / StVA Mels	19.12.2018	



Hommage à Xaver Föhn-Gasser

Xaver Föhn-Gasser est né le 11 février 1923. Il a repris en 1958 l'atelier de machines agricoles von Eckerts et déménagé à ce moment à la rue Grossstein à Ibach, où il a fondé sa famille et où ses cinq enfants ont grandi. Durant de nombreuses années, Xaver Föhn a été gérant de la section schwytzoise de l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture (ASETA), ce que celle-ci a salué en le nommant membre d'honneur en 1989. L'agriculteur était également un photographe talentueux de fleurs et d'équipements électroniques. Il appréciait le Tessin, où il a construit une maison de campagne. Dans les années 1990, il a déménagé au home Eigenwies, puis ensuite dans la nou-

velle résidence de Rübiswil. Malgré les infirmités dues à son grand âge, il impressionnait tout le monde par sa curiosité encore vive et sa joie de vivre. Il a fêté son 95^e anniversaire ce dernier 11 février. Il s'est endormi paisiblement pour toujours un mois plus tard, le 13 mars 2018. Nous nous adressons à ses proches nos sincères condoléances. L'ASETA gardera de lui un souvenir reconnaissant.



Championnat de conduite de tracteur

Dimanche 3 juin 2018, dès 8 h 30

Arenenberg

Organisé par la commission Technique agricole de la section thurgovienne (VLT) de l'ASETA, le Championnat de conduite de tracteur d'Arenenberg a lieu tous les quatre ans. La 14^e édition de cette manifestation qui se déroulera le dimanche 3 juin 2018 à partir de 8 h 30 prévoit un programme varié et attractif avec différentes possibilités de se restaurer. Les inscriptions seront recueillies jusqu'à 15 h. Les participants seront répartis dans les catégories Dames, Juniors (jusqu'à 18 ans) et Messieurs (à partir de 18 ans). Les résultats seront annoncés à 18 heures.

Les postes du Championnat de conduite thurgovien de 2018 comprendront les épreuves suivantes : 1. Jeux d'eau avec le chariot élévateur; 2. Rond-point avec le tracteur; 3. Jeu de boules avec le tracteur; 4. Fil de fer barbelé avec le chariot élévateur; 5. Empilement de harasses avec le chargeur télescopique; 6. Tracteur et bascule; 7. Test de réaction avec des barres qui tombent; 8. Législation routière.

De plus amples informations sont disponibles sur le site internet www.tvl.ch. La commission Technique agricole de la VLT espère accueillir un public nombreux à ce championnat.

Tests 2018 de pulvérisateurs de grandes cultures

La section Thurgovie effectue les tests sur les sites suivants :

Lieux	Société	Dates
Engishofen	Oliver Engeli, Lerchenhof	Je 31.05.2018
Diessenhofen	Urban Dörig, St. Katharinental	Me 06.06.2018
Kradolf	Hans Felber, Austrasse	Lu 11.06.2018
Arenenberg	BBZ, Landwirtschaftsbetrieb	Je 14.06.2018

Sont soumis aux tests tous les appareils, y compris ceux des exploitations bio, contrôlés en 2014 pour la dernière fois et toujours en usage.

« Arenenberger Ackerbautreff »

Vendredi 8 juin, de 9 h 30 à 13 h 00

Exploitation Brunnegg, à Tägerwilen

Les thèmes des procédés de culture de la betterave sucrière et de la lutte contre les adventices du maïs seront abordés à l'« Arenenberger Ackerbautreff », ou rencontres agricoles d'Arenenberg, qui débuteront à 9 h 30 et se termineront par un moment convivial (dès 11 h 45) où du pain et des saucisses seront servis.

Formation pour le permis G

Les jeunes gens doivent suivre des cours de théorie en vue de l'obtention du permis de conduire de catégorie F/G. L'examen réussi donne le droit de conduire sur la voie publique des véhicules à moteur agricoles dont la vitesse maximale est de 30 km/h.

Pour plus d'informations, consultez le site www.fahrkurse.ch.

AG

Lieu et dates des cours: je 30.08 et 06.09.18, Muri Im Roos, 18 h 30; je 15 et 22.11.18, ASETA Riniken, 18 h 30; je 21 et 28.02.19, Gränichen Liebegg, 18 h 30; je 02 et 09.05.19, FIBL Frick, 18 h 30

Contact: Yvonne Vögeli, Strohlegg 9, 5103 Wildegg, 062 893 20 41, sektion.ag@agrartechnik.ch (possibilité d'inscriptions à court terme)

BL, BS

Lieu et date de cours: Ebenrain, Sissach, 30.05.2018, 13 h 30

Lieu et dates d'examen: MFP Münchenstein, 17.11.2018, 9 h 00

Contact: Marcel Itin, 076 416 27 13, marcelitin@gmx.ch

BE

Contact: Peter Gerber, 031 879 17 45, Hardhof 633, 3054 Schüpfen, www.bvlt.ch

FR

Contact: AFETA, Samuel Reinhard, route de Grangeneuve 31, 1725 Posieux, 026 305 58 49, samuel.reinhard@fr.ch

GR

Lieu de cours: Landquart, Ilanz, Thusis, Scuol, Samedan

Contact: Luzia Föhn, 081 322 26 43, 7302 Landquart, foehn@ilnet.ch, www.svlt-gr.ch

NE

Contact: Bernard Tschanz, chemin du Biolet, 2042 Valangin, bernardtschanz@net2000.ch

SG, AI, AR, GL

Contact: Hans Popp, 071 845 12 40, Karrersholz 963, 9323 Steinach, hanspopp@bluewin.ch

SH

Contact: VLT-SH, Geschäftsstelle, Martin Müller, Haldenhof 286, 8213 Neunkirch, 079 656 74 58, www.vlt-sh.ch

SO

Contact: Beat Ochsenbein, 032 614 44 57, ochsebeis@bluewin.ch

SZ, UR

Contact: Florian Kälin, Geschäftsstelle VLT Schwyz et Uri, 055 412 68 63, 079 689 81 87, info@glarnernbeef.ch

TG

Lieu et dates de cours: Bürglen, 25.08.2018, 08.09.2018

Contact: VTL/Landtechnik, Markus Koller, 071 966 22 43, Weierhofstrasse 9, 9542 Münchwilen

VD

Lieu et dates de cours: Oulens-sous-Echallens, juin et octobre 2018

Contact: ASETA – section vaudoise, Virginie Bugnon, chemin de Bon-Boccard, 1162 Saint-Prex, v.bugnon@bluewin.ch

ZG

Contact: Beat Betschart, 041 755 11 10, beatbet@bluewin.ch

ZH

Lieu et dates de cours: Strickhof, Lindau, 09.06.2018, 22.09.2018 et 17.11.2018, de 9 h 30 à 15 h 30

Contact: SVLT ZH, Eschikon 21, 058 105 98 22, Postfach, 8315 Lindau, www.svlt-zh.ch

Des pas dans la bonne direction

Attendue avec impatience depuis longtemps, elle a été lancée à la mi-janvier et s'est terminé à la fin avril de cette année. Il est bien question de la consultation sur la modification des exigences techniques et du contrôle en vue de l'immatriculation des véhicules routiers (OETV). Le comité de l'ASETA a participé activement à ce processus.

Roman Engeler

Le 17 janvier 2018, le Conseil fédéral a mis la version modifiée de l'Ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV) en consultation. Les organisations, associations et partis ont pu s'exprimer sur le projet jusqu'au 25 avril. La question qui se pose pour l'agriculture est de savoir comment les prescriptions européennes relatives au freinage seront appliquées en Suisse. L'adaptation des longueurs maximales autorisées des outils attelés à l'avant (porte-à-faux avant des tracteurs) revêt également un intérêt majeur.

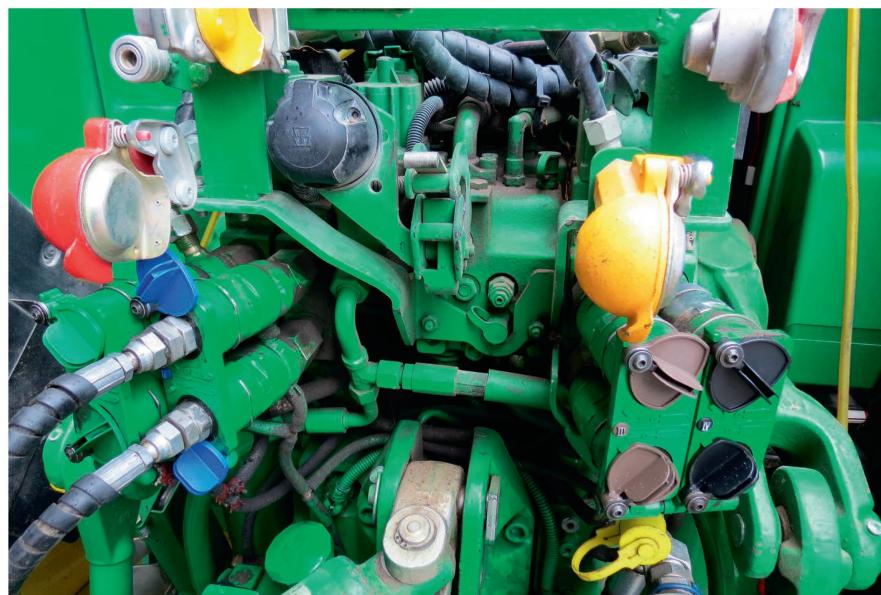
Contexte

Les prescriptions techniques applicables aux véhicules agricoles et forestiers que l'Union européenne (UE) a révisées sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Sur la base des accords bilatéraux, la Suisse s'est engagée à également immatriculer ces véhicules sur son sol. Les nouvelles règles comportent notamment des exigences accrues imposées aux systèmes de freinage et s'écartent des dispositions fédérales en vigueur relatives à la construction et à l'équipement.

Afin que le commerce ne soit pas entravé, l'OETV actuelle doit être adaptée au nouveau droit européen. Les systèmes de freinage et les attelages de remorques doivent être harmonisés afin qu'à l'avenir les véhicules déjà en circulation en Suisse puissent être attelés avec ceux de l'UE et exploités en toute sécurité. D'autres modifications sont prévues dans le projet de l'OETV concernant les contrôles de véhicules auprès des services des automobiles et les normes sur les gaz d'échappement (conformément à la législation européenne).

Position générale de l'ASETA

Ce projet en consultation était à l'ordre du jour de la séance d'avril du comité de l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture (ASETA). Au préalable, les modifications avaient été



En complément au système de freinage à double circuit, le système hydraulique à un circuit devrait rester autorisé afin que les remorques existantes puissent encore être utilisées. Photo: Martin Abderhalden

étudiées attentivement et discutées avec le groupe de travail « Circulation routière agricole » et les 67 questions du formulaire dûment remplies. Le comité s'est généralement positionné de façon à garantir le plus de liberté possible et à réduire au maximum les restrictions ultérieures.

Les freins

Le changement le plus significatif pour l'agriculture concerne les freins de remorque. En raison des nombreuses modifications et afin d'en améliorer la transparence, l'article de la nouvelle OETV a une nouvelle teneur.

Comme on le sait, les tracteurs construits à partir du 1^{er} janvier 2018 doivent être dotés d'un système de freinage hydraulique ou pneumatique à double circuit. Dans l'UE, il sera interdit aux constructeurs, à partir de 2021, d'équiper les tracteurs dès leur sortie d'usine d'un raccord hydraulique à une seule conduite. Jusqu'à cette date, ce type de raccord sera autorisé, en plus du système à deux conduites

En Suisse, un tel raccord doit cependant rester autorisé sans limitation de temps en tant qu'équipement supplémentaire si un système à double circuit conforme aux directives de l'UE est déjà installé sur le véhicule. Cela signifie que le système de freinage à une conduite restera autorisé en tant que commande de freinage supplémentaire sur le tracteur, mais non comme commande de freinage unique sur la remorque, comme c'est le cas aujourd'hui. L'objectif est de continuer à garantir à l'avenir la disponibilité de véhicules tracteurs appropriés et adaptés à l'exploitation des remorques existantes. L'ASETA est d'accord sur ce point et soutient le droit, non limité dans le temps, de monter un système hydraulique à une conduite supplémentaire. Il reste à déterminer si celui-ci doit être déjà installé en usine ou l'être ultérieurement en Suisse. Le débat sur ce sujet ne semble pas non plus clos dans l'UE. Des négociations se poursuivent actuellement visant également à supprimer cette limitation temporelle.

Une ou deux remorques ?

Pour les tracteurs sans freins de remorque et dont la vitesse est limitée à 30 km/h, le poids remorquable maximal autorisé doit désormais être de 8 t (contre 6 t auparavant). Les valeurs de poids remorquables des tracteurs seront ainsi alignées sur les prescriptions de l'UE pour les remorques avec freinage par inertie. De même, le poids remorquable pour les remorques non freinées est harmonisé avec le droit de l'UE. Les autorités d'immatriculation seront tenues d'inscrire les valeurs admissibles dans le permis de circulation en tant que poids remorquable différencié.

Dans ce contexte, le groupe de travail « Circulation routière agricole » s'est demandé s'il fallait continuer à autoriser l'attelage de deux remorques tirant ainsi deux fois 8 t ou s'il valait mieux se limiter à une remorque avec un poids total de 8 t.

Le comité de l'ASETA se félicite de l'augmentation du poids remorquable maximal autorisé qui passe à 8 t, tout en souhaitant garder la possibilité d'atteler deux

remorques dotées de freins à inertie. Le poids remorquable total devrait toutefois se restreindre à 8 t.

Porte-à-faux avant

Un porte-à-faux illimité à l'avant – dépassant donc 4 m – est autorisé si le véhicule est équipé d'un système de caméra-moniteur éprouvé. La longueur totale de 12 m ainsi que la charge admissible par essieu, (ainsi que des jantes et pneus) sont à respecter. La distance, à partir du point le plus en avant, à laquelle doivent être installés les rétroviseurs pour vision latérale et les caméras a suscité des discussions dans la branche. La réglementation existante devrait continuer à s'appliquer pour celle des rétroviseurs.

Le comité de l'ASETA considère que l'on peut installer ces caméras le plus en avant possible, en ne dépassant pas 2,50 m.

Charge du timon

Conformément à la législation européenne, la charge d'appui des remorques agricoles équipées d'attelage à boule ne doit pas dépasser 4 t au timon sur le véhi-



Les restrictions concernant la charge d'appui au timon appliquée aux tracteurs industriels doivent être supprimées. Photo: Roman Engeler

cule tracteur. Cette charge sur le timon est comptabilisée et déduite de la charge utile du tracteur. Cela vaut également pour les tracteurs industriels (plaques de contrôle blanches). Si le véhicule tracteur est un tracteur industriel et qu'il dispose d'une surface de chargement, la charge utile est aujourd'hui limitée à 3 t, de sorte qu'il n'est pas possible d'exploiter pleinement la charge du timon de 4 t ni la capacité de transport de la remorque. C'est la raison pour laquelle il a été demandé lors de la consultation si l'on devait à l'avenir renoncer à limiter la charge utile des tracteurs industriels. Une telle mesure permettrait de tenir compte du souhait des constructeurs nationaux de tracteurs industriels ainsi que des besoins du marché. A ce propos, le comité de l'ASETA estime que la charge utile des tracteurs industriels ne doit plus être restreinte.



Le porte-à-faux ne doit plus être limité à l'avant. S'il atteint ou dépasse 4 m, le véhicule doit être doté d'un système de caméra-moniteur. Photo: Flieg!

Immatriculation simplifiée pour les véhicules importés

Pour les véhicules neufs (ayant moins d'un an, un kilométrage inférieur à 2000 km et étant réceptionnés dans l'UE), il sera possible d'obtenir l'immatriculation auprès des cantons uniquement par voie administrative. Le possesseur du véhicule devra faire parvenir à l'autorité compétente le certificat de conformité (CoC), l'attestation d'assurance et un formulaire tamponné par la douane. Les véhicules bénéficiant d'une réception par type suisse ou d'une fiche de données doivent également pouvoir profiter de l'immatriculation simplifiée. Par ailleurs, la possibilité pour les cantons de déléguer à des tiers le contrôle précédant l'immatriculation est élargie à tous les genres de véhicules. En outre, il doit être permis aux cantons de déléguer aussi les contrôles subséquents de modifications soumises à l'obligation de déclaration et de contrôle. Le comité de l'ASETA s'est prononcé à ce sujet contre les nouveautés. On craint d'ouvrir la porte à la fraude.

En bref

Le comité de l'ASETA est d'avis :

- qu'un système de freinage hydraulique à une conduite devrait être à l'occasion complété par un système à double circuit
- que l'on devrait continuer à pouvoir atteler deux remorques limitées à 30 km/h, dotées de freins à inertie et dont la charge tractée ne dépasse pas 8 tonnes
- que le porte-à-faux avant peut être illimité, à la condition que dès qu'il dépasse 4 mètres, le véhicule soit équipé d'un système de caméra-moniteur et que les charges maximales par essieu (ainsi que des pneus et jantes) soient respectées
- que la charge d'appui du timon sur les tracteurs immatriculés en tant que véhicules industriels ne doit plus être restreinte
- que l'on n'a pas le droit d'immatriculer des véhicules que l'on a importés soi-même par voie purement administrative

Pommes de terre et poulets

À portée de vue de la nouvelle halle à poulets de Bernard Nicod, à Granges-Marnand (VD), se dresse la façade de la fromagerie qui affiche depuis 2003 le portrait géant (20 m² !) en noir et blanc des ancêtres des fabricants du fromage « Le Maréchal ». Cette entreprise exemplaire, née au milieu des années nonante de la collaboration entre un fromager et un groupe de producteurs de lait, fait figure de fil d'Ariane et de principe philosophique dans la vie de Bernard Nicod. Elle a été sa source d'inspiration tout le temps où il a produit du lait (jusqu'en 2015) et dans tous ses engagements au sein de diverses organisations professionnelles, dans la réorientation et la transmission (en cours) de son exploitation.

Le métier de maréchal est une représentation typique de l'artisanat traditionnel. « Le Maréchal », le fromage cette fois, puise dans la même symbolique : un produit de haut de gamme, goûteux, éloigné des standards industriels. « Le Maréchal » est le fruit d'une coopérative et d'une coopération, une histoire à succès. Quinze agriculteurs vaudois et fribourgeois livrent le lait qui sert à fabriquer les 400 tonnes annuelles de petites meules exportées jusqu'outre-Atlantique.

Bernard Nicod, né en 1962, reste modeste face à ce succès collectif auquel il a contribué, mais qui ne constitue qu'une facette de son activité professionnelle. Il montre simplement que l'homme sait réfléchir au-delà de frontières préétablies, peser le pour et le contre puis décider. Et là-dessus, Bernard Nicod le concède, cette manière de faire l'a aidé à apporter sa contribution dans les organisations professionnelles, au plus haut niveau. L'ancien commandant de bataillon de carabiniers était, jusqu'il y a quelques années, représentant de l'État à la Chambre vaudoise d'agriculture ; il a siégé 14 ans au grand comité de l'Union suisse des paysans et dans bien d'autres organisations cantonales et régionales. Il est devenu bilingue en fréquentant l'école d'agriculture de Zollikofen (BE), dans la même classe, soit dit en passant, que Werner Salzmann, conseiller national et actuel président de l'ASETA, dont il est depuis l'an dernier le bras droit en qualité de vice-président. C'est Michel Lugeon qui avait présenté Bernard Nicod à l'assemblée des délégués de l'ASETA en 2011, qui l'a élu pour prendre la suite de Joseph Meyer, démissionnaire.

Pourquoi ce nouvel engagement ? « L'agriculture productive me tient à cœur et je suis persuadé qu'elle peut rester productive dans les conditions actuelles, explique notre interlocuteur. Je m'investis à l'ASETA en priorité en faveur de la formation continue, ensuite pour l'information au bénéfice des membres et, en troisième lieu, pour une défense crédible et efficace de nos intérêts, chose que nous ne devons jamais quitter du regard. » Ces décennies d'engagement au front en faveur des organisations agricoles s'est-il fait au détriment de l'exploitation familiale ? Que non point ! Ce mois de juin, la nouvelle halle avec chauffage au sol va accueillir un premier lot de 10 000 poulets à l'engrais. Et notre interlocuteur a un autre projet dans ses tiroirs, la transformation du séchoir à tabac en étable pour l'élevage de génisses. Trois générations de Nicod ont produit (sur 3,5 hectares) et séché du tabac jusqu'en 2015, année où Bernard a aussi décidé de cesser la production laitière au sein d'une communauté avec un collègue. La culture de pomme de terre, de l'Amandine notamment, a, elle, été développée jusqu'à occuper 15 hectares à ce jour. Une production pointue, qu'il faut irriguer ici, sur ces terres broyardes certes fertiles, mais pas forcément très arrosées par le ciel.

Propos recueillis par Dominik Senn



Les cours ASETA

Lieux des cours de conduite G40

1260 *Nyon VD	6130 Willisau LU
1315 *La Sarraz VD	6210 Sursee LU
1510 *Moudon VD	6276 Hohenrain LU
1562 *Corcelles-près-Payerne VD	6430 Schwyz SZ
1630 **Bulle FR	6472 Erstfeld UR
1786 **Sugiez FR	6702 ***Claro TI
1920 *Martigny VS	7130 Ilanz GR
1964 *Conthey VS	7302 Landquart GR
2208 *Les Hauts-Geneveys NE	7430 Thusis GR
2720 *Tramelan BE	7524 Zuoz GR
2852 *Courtetelle JU	7550 Scuol GR
3186 Düdingen FR	8180 Bülach ZH
3250 Lyss BE	8200 Schaffhausen SH
3270 Aarberg BE	8315 Lindau ZH
3421 Lyssach BE	8460 Marthalen ZH
3510 Konolfingen BE	8500 Frauenfeld TG
3550 Langnau i. E. BE	8836 Biberbrugg SZ
3770 Zweifelden BE	8856 Tuggen SZ
3800 Interlaken BE	8867 Niederurnen GL
3818 Grindelwald BE	8932 Mettmenstetten ZH
3930 Visp VS	9133 Sitterdorf TG
4222 Zwingen BL	8625 Gossau ZH
4415 Lausen BL	9436 Balgach SG
4538 Oberbipp BE	9465 Salez SG
4702 Oensingen SO	9602 Bazenheid SG
5040 Schöftland AG	* en français
5505 Brunegg AG	** en français et en allemand
6056 Kägiswil OW	*** en italien

Vidéo sur les cours « G40 »

D'autres vidéos de machines et d'équipements agricoles sont disponibles sur le canal YouTube de Technique Agricole.



De plus amples informations sur les cours sont disponibles sur www.agrartechnik.ch ou www.fahrkurse.ch, au 056 462 32 00 ou par courriel: zs@agrartechnik.ch

Impressum

80^e année
www.agrartechnik.ch

Editeur

Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture (ASETA)
Werner Salzmann, président
Aldo Rui, directeur

Rédaction

Tél.: 056 462 32 00
Roman Engeler: roman.engeler@agrartechnik.ch
Heinz Röthlisberger: heinz.roethlisberger@agrartechnik.ch
Dominik Senn: dominik.senn@agrartechnik.ch
Ruedi Hunger: hunger@bluewin.ch
Ruedi Burkhalter: r.burkhalter@agrartechnik.ch

Abonnements et changements d'adresse
Ausserdorfstrasse 31, 5223 Riniken
Tél.: 056 462 32 00, Fax 056 462 32 01
www.agrartechnik.ch

Directeur de la publication
Dr Roman Engeler, Ausserdorfstrasse 31
5223 Riniken (AG)
Tél.: 079 207 84 29
roman.engeler@agrartechnik.ch

annonces
Alex Reimann
vente d'annonces
Tél.: 079 607 46 59
inserate@agrartechnik.ch

Tarif des annonces
Tarif valable : 2018
Rabais pour la parution simultanée dans *Schweizer Landtechnik*

Production et expédition
AVD Goldach AG
Sulzstrasse 10–12
9403 Goldach (SG)

Paraît 11 fois par an

Prix de l'abonnement
Suisse : CHF 110.– par an (TVA incluse)
Gratuit pour les membres de l'ASETA
Étranger: CHF 135.– (TVA exclue)

Prochain numéro

Thème principal
Cultures spéciales

En savoir plus
Système hydraulique

Management

Pression des pneus: compromis ou télégénflage

Passion

Tracteurs au service de l'armée suisse

L'édition 06-07 2018 paraîtra le 14 juin 2018.
Dernier jour pour les ordres d'insertion:
1^{er} juin 2018

Cours de conduite G40

Tout titulaire d'un permis de catégorie G qui a participé au cours de conduite G40 est autorisé à conduire des véhicules spéciaux et des tracteurs agricoles à une vitesse de 40 km/h au maximum. Le cours de conduite G40 de l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture est reconnu par l'Office fédéral des routes (OFROU) et annoté dans le permis de conduire. Voir le site www.fahrkurse.ch pour davantage d'informations.

Formation OACP

Lieu: Riniken AG

Module	Date
Premiers secours, allemand	02.08.2018
OTR1 et tachygraphie, allemand	03.08.2018
Assurer la charge, allemand	16.11.2018
Véhicules et technique, allemand	15.12.2018

Cours pour caristes

Approuvé par la Suva, contrepoids, chariots télescopiques et élévateurs

Lieu et langue	1 ^{ère} journée	2 ^e journée
Rümlang ZH, allemand	sur demande	sur demande
Goldach SG, allemand	sur demande	sur demande
Chavornay VD, français	01.10.2018	02.10.2018
Chavornay VD, français	04.10.2018	05.10.2018
Oberbipp BE, allemand	25.10.2018	26.10.2018
Oberbipp BE, allemand	29.10.2018	30.10.2018

Cours de soudure

Lieu: Riniken AG

Type de cours	Dates
Soudage manuel à l'arc, allemand	15. et 16.10.2018
Soudage de métal sous gaz de protection, allemand	18. et 19.10.2018
Soudage Wolfram sous gaz de protection, allemand	01. et 02.11.2018